



---

# BULLETIN MUNICIPAL LANGON-SUR-CHER

---

#8

HIVER 2024

[www.langonsurcher.com](http://www.langonsurcher.com)

# Sommaire

VIE COMMUNALE .....	p 03	D'HIER À AUJOURD'HUI.....	p 10
MASSIF SOLOGNE .....	p 04	ASSOCIATIONS/ MANIFESTATIONS .....	p 11
INFOS DU PAYS .....	p 05	ARTISANS COMMERCANTS GITES .....	p 14
SYNDICATS .....	p 06	INFOS UTILES .....	p 15
AFFAIRES SCOLAIRES .....	p 07	DECHETS MENAGERS .....	p 16

## Votre mairie vous accueille :

1 Place de la Mairie 41320 LANGON-SUR-CHER - 02 54 96 41 05

[langonmairie@orange.fr](mailto:langonmairie@orange.fr)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Le lundi et vendredi de 13h30 à 17h30

Et sur rendez-vous

RESTEZ INFORMÉS !

[www.langonsurcher.com](http://www.langonsurcher.com)



## L'Édito,

Langonnaises, Langonnais,

L'année 2024 se termine dans la confusion la plus totale.

Au niveau de la politique intérieure, après une dissolution de l'Assemblée Nationale, un stand-by complet durant tout l'été, une nomination d'un gouvernement dans la douleur, une élaboration du budget prévisionnel de l'Etat dans la précipitation, nous abordons cette fin d'année dans l'incertitude pour l'avenir et dans une situation inédite qui font craindre à toutes les collectivités territoriales des réductions drastiques des aides pour leurs projets.

A cela vient s'ajouter de nombreuses prévisions de suppressions de postes dans tous les secteurs de l'industrie.

Au niveau international, le conflit russo-ukrainien prend une dimension inquiétante, la guerre au Proche-Orient s'étend aux pays voisins et les tensions en Asie du Sud-Est sont palpables.

Nous devons espérer que 2025 commence dans de meilleures conditions.

Le projet Coeur de France à vélo a pris du retard, en cause bien sûr les intempéries mais également des problèmes sur certains tronçons.

L'ouverture est prévue fin du 1er trimestre 2025. Les travaux sur la commune sont pratiquement soldés, seules quelques finitions restent à faire.

En Juillet le passage du Tour de France a été l'occasion d'une superbe fête dans le bourg grâce à tous les spectateurs mais également aux commerçants à qui nous adressons nos plus sincères remerciements.

La fête de la musique, le feu d'artifice et son bal, le repas des aînés et le marché de Noël ont aussi été de grandes réussites, événements que nous renouvellerons l'année prochaine. Merci à toutes les associations et à toutes les personnes qui se sont tellement investies pour ce résultat.

2025 sera l'année des changements dans plusieurs domaines.

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois prendra la compétence eau-assainissement, la commune sera intégrée dans le « Massif Sologne » pour les risques incendie et le PLUih (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sera en cours de finalisation en prenant en compte les règles de Zéro Artificialisation Nature (ZAN).

Le Conseil Municipal et moi-même vous donnons rendez-vous le

31 janvier 2025 à 18h30  
Salle Polyvalente

Pour la traditionnelle cérémonie des vœux et vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



Votre Maire,  
Dominique RÉTIF

### 25 JUIN 2024

- Demande subvention – La bonne ambiance
- Participation frais de séjour pour un élève en classe ULIS- Salbris
- Participation budget RASED - Salbris
- Promesse de bail emphytéotique – Projet agrivoltaïque sur la commune

### 16 SEPTEMBRE 2024

- CANTINE : Tarifs
- CENTRE DE GESTION : Médiation Préalable Obligatoire (MPO)
- CET : Compte Épargne Temps
- DISPOSITIF FRR : France Ruralité Revitalisation
- RELAIS PETITE ENFANCE : Convention (2025-2028)

### 23 OCTOBRE 2024

- CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE – Terrain Loir et Cher Logement
- PROMESSE BAIL EMPHYTEOTIQUE – Photosol
- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 – CCRM
- APPROBATION DU PACTE DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A LA CCRM
- PERSONNEL COMMUNAL : Suppression de poste – Tableau des Effectifs



Les comptes-rendus des  
Conseils Municipaux sont  
consultables en mairie



### VIVRE AUTONOME 41

Un numéro unique : 02 54 58 43 79 • Un site : [vivreautonomie41.fr](http://vivreautonomie41.fr)  
pour répondre à vos interrogations et faciliter vos démarches liées  
à l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap



Vous avez besoin d'un conseil pour accéder à un droit, à une prestation, à un service, à un dispositif ou encore d'un accompagnement pour réaliser vos demandes d'aides liées à votre perte d'autonomie et/ou à votre handicap, vous pouvez contacter, Mme Florence ROUSSEAU au 07.86.03.80.60 ou par mail [florence.rousseau@departement41.fr](mailto:florence.rousseau@departement41.fr)



L'EHPAD Georges DAUDU de Châtres sur Cher vous propose un Service de Portage de Repas à Domicile.  
Pour tous renseignements 02.54.98.16.18



Inscription volontaire auprès de la Mairie : 02.54.96.41.05  
[langonmairie@orange.fr](mailto:langonmairie@orange.fr)

**Registre communal des personnes vulnérables**  
**INSCRIVEZ-VOUS !**



« Colis de Noël » cette année encore, **une centaine de colis** pour nos séniors de plus de 70 ans ont été distribués.  
Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'avez pas eu de colis merci de prendre contact avec la mairie pour vous inscrire sur la liste de l'année prochaine.

## Plateforme Nestor



Nestor, le Service Public de l'Amélioration de l'Habitat : Un guichet Unique pour la Rénovation Énergétique dans le Romorantinais et le Monestois.

Nestor se distingue comme l'allié idéal pour les projets de rénovation énergétique ou adaptation que ce soit pour les propriétaires privés ou pour des bâtiments à usage tertiaire de moins de 1000 m<sup>2</sup>. La plateforme offre des conseils pratiques et un accompagnement tout au long du parcours de rénovation. Les résidents peuvent y trouver des réponses concrètes et un soutien dans leurs démarches, que ce soit pour les travaux d'isolation, de chauffage ou de ventilation.

Un guichet Unique pour faciliter la rénovation : 02 54 94 05 15

Nestor est donc bien plus qu'une plateforme : c'est un acteur de proximité qui facilite la rénovation énergétique, encourage les initiatives locales et contribue à l'amélioration de la qualité de vie dans le Romorantinais et le Monestois.

Pour obtenir plus d'information vous pouvez remplir et de déposer le formulaire disponible en mairie.

# OLD « MASSIF SOLOGNE »

Suite au classement du Massif Sologne comme bois et forêts exposés au risque incendie, tous les propriétaires forestiers longeant les routes départementales, les voies vicinales et les chemins ruraux sont concernés ainsi que les propriétaires de bâtis pour les obligations légales de débroussailllements (OLD)

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (41)



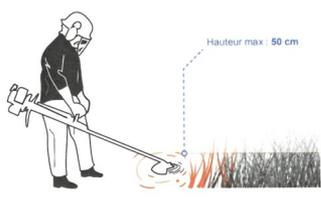
OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

→ Guide destiné à tout propriétaire ayant un bâti situé en forêt classée à risque d'incendie - ou à moins de 200 m de celle-ci.



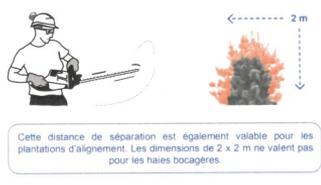
## 1

Couper et broyer l'ensemble de la végétation herbacée et ligneuse basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm.



## 2

Privilégier les haies de 2 x 2 m. Éviter tout contact avec les constructions et les espaces naturels en maintenant un espace d'au moins 3 m entre ces derniers.



## 3

Enlever les arbustes - tout ligneux de 50 cm à 3 m de hauteur - en particulier ceux situés sous les houppiers des arbres conservés.



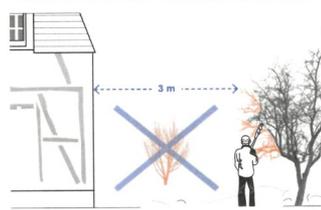
## 4

Élaguer les branches des arbres surplombant les toits du bâti vulnérable.



## 5

Supprimer les arbres, les arbustes et les branches situés à moins de 3 m de toute construction.



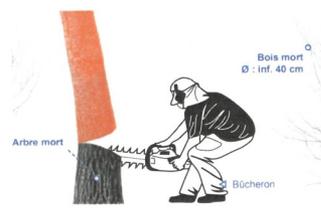
## 6

Élaguer les branches basses des arbres conservés, afin que ces dernières se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.



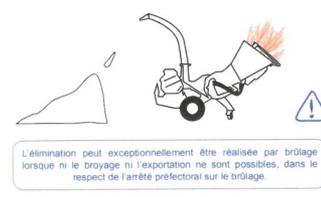
## 7

Supprimer les bois morts inférieurs à 40 cm de diamètre ainsi que les arbres morts.



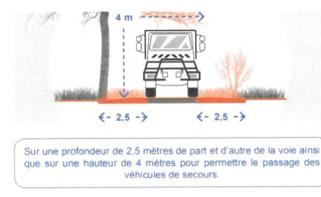
## ☆

Éliminer les végétaux coupés par broyage ou par exportation de l'ensemble des résidus issus du débroussaillage.



## !

Les abords des voies privées donnant accès aux constructions, chantiers ou installations de toute nature doivent être débroussaillés.



“ Les obligations légales de débroussaillage doivent assurer une rupture suffisante de la continuité verticale et horizontale du couvert végétal et sont réalisées conformément au présent arrêté”. Elles ne visent pas à faire disparaître l'état boisé et ne sont ni une coupe rase, ni un défrichage. ”



## 🔔 Pourquoi ?

- 1 - DIMINUER L'INTENSITÉ DE L'INCENDIE
  - 2 - LIMITER SA PROPAGATION
- Les OLD permettent de protéger les personnes, les biens, les pompiers et la forêt d'un potentiel feu (Art. L131-10 du code forestier).

## 👤 Qui ?

Articles 11 et 12 de l'arrêté

Les travaux liés aux OLD sont à la charge de chacun des propriétaires : aux abords des constructions, chantiers et installation de toute nature ; sur les terrains situés dans les zones urbaines (ZONE U) délimitées par un document d'urbanisme.

⚠️ MESURES SPÉCIFIQUES

Pour les campings, les parcs de loisirs, les aires de stationnement et les parcs photovoltaïques se référer à l'article 10 de l'arrêté préfectoral OLD.

## 🕒 Quand ?

Titre III de l'arrêté

Dec. 15 mars

1<sup>er</sup> sept. saison des feux

Pour réduire l'impact écologique des OLD, la coupe des arbres et arbustes est à réaliser de préférence entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 mars.

Le maintien de la végétation basse à une hauteur inférieure à 50 cm est à faire toute l'année.

## 📖 Se renseigner ?

DDT 41 - <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques/Prevention-des-incendies>

- Auprès de votre mairie.

PERIMÈTRES SOUMIS À OLD

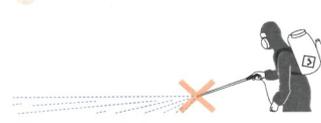
<https://geoservices.ign.fr/debroussaillage>

📞 SIGNALER UN DÉPART DE FEU

Urgences : 112 / Pompiers : 18

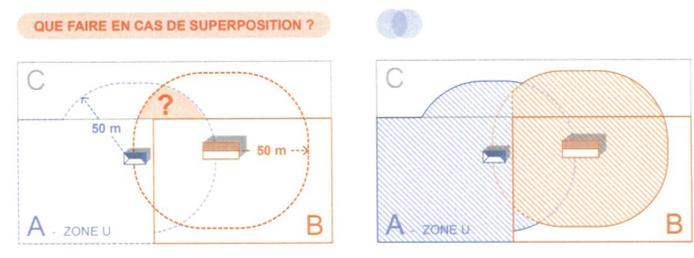


Éviter l'usage de tout produit phytosanitaire nocif pour l'environnement.



Si les travaux de débroussaillage s'étendent sur les fonds d'autrui, vous avez l'obligation de demander et d'obtenir une autorisation expresse de votre voisin.

En cas de refus ou de non-réponse, l'OLD est mise à la charge de ce voisin. Vous devez alors en informer le maire.

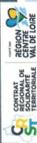


# Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois

2024



## LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE



Le contrat Régional de Solidarité territoriale conclu avec la région Centre -val de Loire s'est achevé le 13 octobre 2023. Ce sont plus de 180 projets qui ont été accompagnés engageant la quasi-intégralité (96%) de l'enveloppe allouée par la région (11,7 Millions d'euros).

Parmi les projets soutenus, on peut citer le réaménagement urbain du quartier du Bourgeau à Selles-sur-Cher, la réhabilitation du Donjon de Montrichard-Val de Cher, le soutien à la création de la MSP de Selles-sur-Cher ou encore la réalisation de la véloroute Cœur de France à vélo de 77 kms d'est en Ouest le long du Canal de Berry et du Cher Canalisé.



Depuis le début de l'année 2024, le Pays a été désigné comme territoire prototype pour expérimenter le nouveau dispositif de contractualisation avec la Région. Dorénavant, ce sont les deux communautés de communes composant le Pays vallée du Cher-Romorantinois qui seront les signataires directs avec la Région.

Le Pays est de nouveau référencé pour assurer la mise en œuvre et le suivi du prochain Contrat régional et reste le **partenaire privilégié des communes et Communauté de communes** pour monter les futurs dossiers de demande d'aide. Le nouveau CRST devrait entrer en vigueur en mars 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelable jusqu'en 2030.

S'agissant de **Cœur de France à vélo**, le pays s'implique depuis avril 2024 dans la mise en place d'une nouvelle dynamique de mise en tourisme cyclable aux côtés des partenaires touristiques locaux. Il participe au comité d'itinéraire « cœur de France à vélo », organisation qui engage l'ensemble des partenaires à contribuer activement à l'animation, au développement, à la promotion et à la maintenance de la véloroute sous 3 dimensions majeures :

- o Infrastructure, signalisation et équipements d'accueil cyclables et observation
- o Communication et promotion
- o Animation des acteurs territoriaux.

Enfin, pour stimuler et accompagner les synergies entre acteurs locaux publics et privés, le dispositif A VOS ID est reconduit et une enveloppe de 650 000 € est disponible pour accompagner les projets novateurs qui peuvent foisonner et se développer sur le territoire. L'aide d'A VOS ID peut être complémentaire d'un appui de leader, le programme européen de développement de l'économie rurale porté également par le GAL du Pays.

Contact : [direction@pvcv41.fr](mailto:direction@pvcv41.fr)

## LE PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



Depuis 2021, le PAT du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois est labellisé « en émergence » par le ministère de l'Agriculture. A ses côtés, **producteurs, artisans commerçants, restaurateurs, distributeurs et associations** se sont montrés présents dès 2021 à l'occasion de comités de pilotage et réunions de travail. En juin 2024, une chargée de mission est arrivée avec pour objectif l'élaboration d'un programme d'actions cohérent et coordonné entre tous. Ce programme devra répondre à 4 enjeux concrets :

- o Accompagner la mise en place des loi EGalim et Climat et Résilience (concernant notamment l'approvisionnement en produits locaux en restauration scolaire) ;
- o Valoriser les producteurs locaux, en lien avec la dynamique touristique de la nouvelle véloroute Cœur de France à Vélo ;
- o Lutter contre la précarité alimentaire ;
- o Réduire les gaz à effet de serre en agriculture.

Plusieurs actions ont pu être menées en 2024, comme le défi alimentation ouvert à tous, l'animation de la Semaine du Goût dans 13 écoles primaires du territoire, l'organisation de deux soirées ciné-débats à l'occasion du festival AlimenTERRE en novembre 2024.



**Pour la fin d'année 2024 et début 2025, le Pays et les communautés de communes se tiennent aux côtés des producteurs dans le lancement d'une étude pour accompagner l'émergence de nouveaux projets. Il s'agira d'aller à la rencontre des producteurs et les aider dans la mise en place de nouveaux débouchés en circuits courts, dans une volonté plus globale de soutenir un lien fort entre producteurs et consommateurs.**

Contact : [pat@pvcv41.fr](mailto:pat@pvcv41.fr)

# Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois

2024



## LE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ - COT ENR



Il s'agit d'un dispositif de l'ADEME relayé par le Pays depuis 2017. Il permet d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans une **stratégie de maîtrise de l'énergie**. Les missions assurées par le conseiller s'articulent autour de 3 axes :

- o L'animation et la sensibilisation (veille réglementaire, visite de bâtiments exemplaires, mise en réseau des acteurs)
- o L'aide à la décision (bilan énergétique, note d'opportunité ENR)
- o L'accompagnement opérationnel et financier (suivi études, demande de subventions)

De nombreux projets ont bénéficié de ce dispositif sur le territoire : citons la rénovation exemplaire de l'école de **Villeherviers**, celle de la salle des fêtes de **Gy-en-Sologne**, ou encore celle de la mairie de **Saint-Julien-sur-Cher**.



Le « Contrat d'Objectif Territorial de développement des **énergies renouvelables thermiques** » (COT ENR) est une déclinaison du Fonds Chaleur de l'ADEME pour de petits projets de bois-énergie, de géothermie de surface, ou encore de solaire thermique. Le Pays s'approprié à signer un COT ENR dit de 2<sup>ème</sup> génération pour la période 2024-2028. A la clé, un accompagnement technique et financier à destination des collectivités, mais aussi des entreprises et des associations, pour appuyer des projets de chaleur renouvelable.



Le précédent contrat a vu la réalisation de trois chaufferies bois plaquettes qui permettent d'économiser 622 tonnes de CO<sub>2</sub> éq/an (soit l'équivalent de 62 voitures essence récentes roulant 10 000 km/an). Ces trois installations se situent sur les communes de **Soings-en-Sologne, Mur-de-Sologne, et Chissay-en-Touraine**, et desservent respectivement des serres horticoles (EARL La Gitière), un château (SCI La Morinière), et un groupe scolaire.

Contact : [cotp@pvcv41.fr](mailto:cotp@pvcv41.fr)

## LE PAYS D'ART & D'HISTOIRE



Le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois porte depuis 2014, le **label « Pays d'Art et d'Histoire »** pour le sud du département du Loir-et-Cher et procède actuellement au renouvellement du label pour 2025.

*Le Label qualifie les territoires qui s'engagent dans une démarche active de médiation et de valorisation de leur patrimoine dans toute leur diversité, de la Préhistoire à l'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle.*

**49 communes en bénéficient au travers du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois.**



En partenariat avec les Communautés de Communes et les collectivités du territoire, le Département du Loir et Cher, ainsi que les acteurs culturels et touristiques de notre Région, notre label s'inscrit dans un **projet de territoire** pour sensibiliser les habitants et le jeune public à leur cadre de vie.

Contact : [pah@pvcv41.fr](mailto:pah@pvcv41.fr)

## LE PROGRAMME EUROPEEN LEADER



Ce programme est destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement et permet de soutenir et financer des actions innovantes portées par des acteurs locaux, qu'ils soient publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises...)

Le programme européen LEADER est porté par le Pays de la vallée du Cher et du Romorantinois pour la période 2023-2027.

Pour cette nouvelle stratégie, il s'agit de : « Valoriser les ressources d'aujourd'hui, inventer les ressources de demain pour le renouveau économique, la transition écologique et la cohésion sociale du territoire de la vallée du Cher et du Romorantinois ».

Contact : [leader@pvcv41.fr](mailto:leader@pvcv41.fr)

## LES SYNDICATS



Le SIVOM de Mennetou-sur-Cher gère à travers un comité syndical, pour les communes de l'ancien canton de Mennetou sur Cher :

- l'eau potable pour 8 communes : Châtres-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Langon-sur-Cher, Maray, Saint Loup-sur-Cher, Saint Julien-sur-Cher, La Chapelle Montmartin et Villefranche-sur-Cher
- l'assainissement qu'il soit collectif ou individuel et autonome pour 5 communes : de Châtres-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Langon-sur-Cher, Maray, Saint Loup-sur-Cher.

Le SIVOM de Mennetou-sur-Cher entreprend les travaux nécessaires à la bonne distribution et à la qualité de l'eau potable, le taux de rendement du réseau d'eau potable est très satisfaisant, il est de 83,2 % proche du taux national. En 2023-2024, des travaux de réhabilitation des canalisations ont été réalisés sur les communes de Mennetou-sur-Cher - rue de la Blatière, Châtres-sur-Cher - Douy et Villefranche-sur-Cher - rue de la Chevrotterie et rue des chênes, ce qui représente un investissement total de : 530 166,57 € H.T.

Le forage « La Plage F2 » à Villefranche-sur-Cher est en cours de finalisation pour mise en service fin 2024, pour un coût estimatif total de 310 830 € H.T.

Le SIVOM de Mennetou-sur-Cher a parmi ses missions la bonne gestion, le bon fonctionnement de l'assainissement collectif, via une délégation de Service public assurée par la société VEOLIA.

Concernant les travaux réalisés en 2024, la rue de la Blatière a été réhabilité pour un montant de 211 613 € H.T.

Le SIVOM de Mennetou-sur-Cher doit également s'assurer de la bonne réalisation et du bon fonctionnement des installations autonome d'assainissement :

- Les études préalables aux installations neuves ou à réhabilitées sont réalisées en collaboration avec les services du département du Loir-et-Cher.
- Les contrôles obligatoires, tous les 10 ans, des installations existantes ont fait l'objet d'un contrat entre Le SIVOM de Mennetou-sur-Cher et la société VEOLIA.

En 2024, la campagne de contrôle des installations d'assainissement non-collectif s'est poursuivie avec seulement 3 installations contrôlées sur les 10 devant l'être.

Ce contrôle est obligatoire et à la charge de l'usager. (A l'image du contrôle technique des véhicules).

La visite de contrôle sera effectuée par des agents de la société VEOLIA, la facturation étant effectuée par les soins du SIVOM de Mennetou-sur-Cher, par l'émission d'un titre transmis par la DGFIP de Romorantin-Lanthenay.

Il est bon de rappeler qu'en cas de vente le propriétaire vendeur est tenu de fournir cette attestation de conformité.

Nous tenons à informer les résidents de notre territoire que le SIVOM est voué à disparaître au profit de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la continuité des services seront assuré par le SIVOM jusqu'en septembre 2025.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année 2024 et une très bonne année 2025

Le président

*Le SIVOM de Mennetou-sur-Cher ne gère plus les déchets ménagers, ni la distribution des contenants, en cas de besoin, contacter votre Mairie ou la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois ainsi que pour tous renseignements concernant la Piscine de Mennetou-sur-Cher*

Les coordonnées du syndicat :  
16 rue Pierre Loyau - 41320 Mennetou-sur-Cher  
Tél. : 02 54 98 03 81  
Mail : sivommennetou@orange.fr



## Le SIVOS Châtres Langon Maray Mennetou (Syndicat à Vocation Scolaire)

Composé de 12 membres titulaires et 4 membres suppléants, il gère le fonctionnement de l'école

	CHÂTRES	LANGON	MARAY	MENNETOU
<b>Titulaires</b>	Mme DESEQUELLE Nicole	M. DURAND Sylvain	M. LÉGER Benoît	Mme COUSTRE Suzanne
	Mme DOUCET Sylvie	M. RÉTIF Dominique	M. STEEGMANS Pierre	Mme DA ROCHA Séverine
	Mme MEUNIER Christine	Mme VACHER Edith	M. THUÉ Gérard	Mme LONGÉPÉ Nadia
<b>Suppléants</b>	M. DE CARFORT Claude	Mme LIMOGEZ Marielle	Mme LHONORÉ Marie	Mme TOURAQUET Delphine

Depuis cette rentrée 2024, l'école de Langon-Mennetou et celle de Châtres ont fusionné. Les neuf classes sont réparties sur 3 sites : Châtres (3 classes), Langon (3 classes), Mennetou (3 classes). M. VERNEUIL Philippe en assure la direction.

Les effectifs sont stables. Toutes les classes élémentaires (du CP au CM2) n'ont qu'un seul niveau.

MENNETOU		CHÂTRES		LANGON				
Mme GIRARD	Mme BOISSON	Mme FERRAND	M. POTIÉ	Mme GUILLON	Mme CHÉREL	Mme DOUCET	Mme DUVEAU	Mme MONAUX M. VERNEUIL
TPS/PS	PS/GS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3 / 14	9 / 9	20	17	25	18	18	21	22
<b>TOTAL Sept 2024</b>							<b>176</b>	

Suite à la mutation (sur sa demande) de M. PAREUX Kévin, M. PASDELOUP Donovan a été recruté comme éducateur sportif.

Tous les membres du SIVOS et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2025.

Nadia LONGÉPÉ, Présidente du SIVOS CLMM

Pour l'année scolaire 2024/2025, la composition du bureau est la suivante :

- M. Tony BROCHET, Président
- M. Yoann TOUSSAINT, Trésorier
- Mme Marion ANGARD, Secrétaire

Le 24 novembre et le 8 Décembre 2024, une tombola a été organisée sur les marchés de Noël de Langon et Châtres ainsi qu'un concours de dessin. Comme l'an passé, elle a connu un véritable succès !

À noter dans vos agendas :

- 1er Mars 2025, l'Amicale fêtera Carnaval en organisant un défilé plein de surprises, suivi d'une soirée festive. Rendez-vous à Mennetou.
- 5 Avril 2025, c'est à Maray que nous nous retrouverons pour fêter Pâques lors d'une chasse au trésor.
- 27 juin 2025 à l'occasion de la fête de l'école, un repas sera de nouveau organisé. Cette année, c'est à Mennetou que cela se passera.

Toutes ces manifestations ont pour but de récolter des fonds pour permettre aux enseignants et aux élèves de mener à bien leurs projets scolaires. Parents, grands-parents, oncles, tantes, amis... Nous avons besoin de vous. Toute aide est la bienvenue !

Nous contacter : [amicaledes4communes@gmail.com](mailto:amicaledes4communes@gmail.com)



## Quatre communes : une école !

Nous ne formons plus maintenant qu'une seule entité qui se décline sur trois sites :

- Châtres-sur-Cher : les trois classes sont regroupées en un seul lieu. En effet la classe de CE1 se trouve maintenant en place et lieu de la bibliothèque.
- Mennetou-sur-Cher : La troisième classe est en cours de réalisation et tous les élèves seront sur un même lieu.
- Langon-sur-Cher : tous les travaux sont terminés.



**Objectif de cette année :** trouver un nom à notre école ! Nous allons pour cela lancer une large concertation : parents, élus, élèves et partenaires de l'école.

Notre projet d'école s'articule autour de trois axes principaux :

**A1 - Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves.**

**A2 - Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves.**

**A3 - Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite.**

Pour atteindre ces objectifs, être formés et aidés financièrement, nous nous sommes investis dans le CNR (Conseil National de la Re-fondation) également appelé « Notre école faisons-là ensemble » proposé par l'éducation nationale avec un projet global nommé :

### Numérique, éducation à l'environnement et aménagement des espaces.

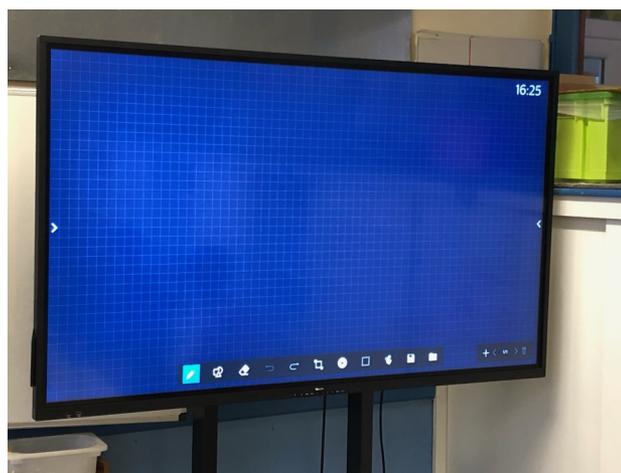
Pour le numérique, nous avons reçu 35 ordinateurs portables livrés avec 14 logiciels pédagogiques, 2 ENI (Ecran Numérique Interactif) et 9 tablettes avec 18 applications également pédagogiques à répartir sur nos classes. Nous suivons actuellement une formation de 18 heures dispensée par l'éducation nationale et le prestataire.

Pour l'éducation à l'environnement, le projet de trois ans en partenariat avec l'association Sologne Nature Environnement entre dans sa deuxième année, et a pour objectif de poursuivre les actions de découvertes et communiquer sur celles-ci. La découverte auprès des élèves permettra de poursuivre la sensibilisation engagée la première année, cela également pour les nouveaux inscrits. Cette seconde année sera l'occasion de mettre en valeur et faire connaître les savoirs acquis et développés par les élèves en les impliquant sur un projet de territoire.



Concrètement, les élèves réaliseront, des panneaux pédagogiques, issus des connaissances acquises pendant les animations. Ils seront imprimés et disposés sur le parcours « Cœur de France à vélo ». Cette année, ce sont donc 30 interventions qui seront réalisées pour les 9 classes.

Le budget total investissement et formation s'élève à **63 093,60 €**. Somme que nous avons obtenue grâce à l'engagement de toute l'équipe pédagogique. Je tiens à les remercier ainsi que nos élus et les délégués des parents d'élèves qui nous soutiennent depuis le début.



Je rappelle aux personnes qui étaient opposées au projet de fusion que la mutualisation fait la force et que l'objectif recherché a toujours été le même : la réussite de nos élèves en faisant en sorte d'avoir une école rurale attractive et performante.

Cette dynamique va être poursuivie en déposant la dernière mouture de ce vaste projet qui concernera l'aménagement des classes et des cours de récréation.

Pour le moment, il concerne deux sites : Châtres-sur-Cher et Langon-sur-Cher. En fin d'année scolaire, nous présenterons un projet pour la cour de récréation de Mennetou-sur-Cher.

L'objectif est d'aménager des espaces récréatifs et éducatifs de nature, pour un mieux-être et mieux vivre à l'école en connexion avec la nature et les rythmes saisonniers. A Langon-sur-Cher, une ombrière composée de tubes adossés à la façade des classes exposées plein Sud. Sur cette ossature viendront pousser des lianes formant un écran. Il est important que cette ombre soit produite en avant de la paroi afin de produire une différence de température et donc une convection d'air. Cette création d'un delta thermique crée le mouvement d'air et une sensation de rafraîchissement.

Le projet vise également à multiplier les espaces de découverte, de jeu et d'apprentissage. Ainsi, à Langon-sur-Cher, l'objectif est de faire évoluer l'actuel terrain de tennis (en voie de dégradation) vers une cour annexe. Une partie en support terre et herbe et une partie en béton perméable.

L'école de Châtres-sur-Cher aura un jardin de plantes comestibles et aromatiques pour être utilisées directement à la cantine. Cet espace sera complété par un parcours sensoriel favorisant l'aspect ludique en lien avec des éléments naturels.

## Voilà pour notre projet d'école !

A partir de ce dernier, chacun s'engage dans des projets individuels, présentés ci-dessous. Ces derniers seront financés par le SIVOS, les associations « USEP » et « Amicale des 4 Communes », la coopérative et les familles. Je les remercie, car sans eux rien ne serait possible.

- **Marche de solidarité** au bénéfice, cette année, du Secours Populaire : jeudi 12 décembre pour toutes nos classes, une randonnée par site.
- **1,2,3 Maternelles** : 3 rencontres sportives sur l'année avec d'autres écoles pour nos quatre classes de maternelle.
- **Les Petites Randos** : randonnée pédestre du 5 au 7 mai 2025 avec visites et activités pédagogiques pour les GS et les CP.
- **L'Etoile Cyclo** : randonnée vélo du 20 au 23 mai 2025 pour les CM1 et CM2.
- **Classe équitation** : 4 jours du 4 au 7 mars 2025 pour les CE2.
- **Classe de neige** pour les CM2 : Combloux (Haute-Savoie) du 2 au 12 mars 2025, séjour de 11 jours financé à 60 % par le SIVOS d'où une participation des familles à hauteur de 335 € payable en trois fois.
- **Chorale d'école** : sites de Châtres et Langon.
- **Projet « Tri Tout »** : interventions de la CCRM pour toutes les classes sur la gestion et la revalorisation des déchets.
- **Projet intergénérationnel** à Langon avec l'association « Ensemble et Solidaires » : fleurissement du village et de l'école, jardinage et, l'après-midi, jeux de société pour les classes de CE2, CM1 et CM2.
- **Projet arts plastiques** à Langon : création de fresques sur panneaux avec les interventions de Valérie Lugon, plasticienne, pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

En parallèle de ces divers projets, nous mettons en œuvre :



- **Deux cycles piscine** : CE1-CE2 à Romorantin de novembre à février et CM1-CM2 en juin.
- Le **Savoir Roler A Vélo (SRAV)** du CP au CM2 ainsi que les **Activités Physiques Quotidiennes (APQ)**.



Tous ces projets de classes ont pour but de rendre les apprentissages beaucoup plus attractifs, motivants et fédérateurs. Ils leur donnent du sens et développent la confiance en soi et l'autonomie.

Enfin une **sortie cinéma offerte** à toutes les classes par le SIVOS le mardi 10 décembre à Romorantin.

Cette année, notre **fête de l'école** se tiendra en extérieur à Mennetou-sur-Cher le vendredi 27 juin 2025 !

**Nos effectifs** : à la rentrée 2024 nous comptons 176 élèves (voir répartition dans l'article du SIVOS)

Chaque classe maternelle est accompagnée par une ATSEM et deux AESH prennent en charge 4 élèves bénéficiant d'une mesure MDPH

Mise à disposition de M. PASDELOUP Donovan (Educateur sportif) par le SIVOS pour des interventions sur le temps scolaire et hors temps scolaire

Melle SIMON Ambre est notre nouvelle emploi civique, son temps de travail est réparti sur les trois sites.



Pour l'équipe enseignante, P Verneuil

**D'abord un peu d'histoire :**

Apparus après la guerre de 1870-1871, ils ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918, les noms des « morts pour la France » des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés.

Ces monuments ont été construits dans la grande majorité après la guerre de 1914-1918. Ils ont des dimensions et une architecture très variées. L'expression « monuments aux morts » s'applique ici aux édifices érigés par les collectivités territoriales. Le plus souvent les communes pour honorer la mémoire de leurs concitoyens « **morts pour la France** », sauf dans les départements d'Alsace et de Moselle où, pour des motifs historiques, cette notion est remplacée **pour la guerre de 1914-1918** par celle de « **morts à la guerre** ».

De nos jours, des monuments aux morts sont encore édifiés. S'appuyant sur l'esprit de la loi du 25 octobre 1919, un usage s'est imposé, depuis la Première Guerre mondiale, comme référence pour les décisions municipales : l'inscription d'un nom se justifie pleinement lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre ou d'opérations assimilées à des campagnes de guerre, est titulaire de la mention "Mort pour la France", et est né ou domicilié légalement en dernier lieu dans la commune considérée.

A l'origine, la fonction de ces édifices était de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus vivre dans la cité, faisant ainsi participer la commune au travail de deuil des familles. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de cette gloire dont étaient alors parés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire des armées françaises.

A savoir que l'on ne mentionne pas les noms des fusillés jugés pour refus d'obéissance, abandon de poste, mutilation volontaire sauf exceptions faites par le Maire. Les noms gravés traduisent le poids des guerres sur la vie locale et ils sont aujourd'hui parfois la seule trace de certaines familles.

**Pourquoi le 11 novembre a-t-il été choisi comme jour du Souvenir ?**

Dans la plupart des pays, le Jour du Souvenir est célébré le 11 novembre pour commémorer la fin des hostilités de la Première Guerre mondiale. Les hostilités ont pris fin « à la onzième heure du onzième jour du onzième mois » de 1918, conformément à l'armistice signé par les représentants de l'Allemagne et de l'Entente entre 5 h 12 et 5 h 20 du matin.

**Pourquoi une Croix de Lorraine au-dessus de certains des monuments aux morts**

A l'origine la première barre provient de l'emblème religieux du christianisme dite la vraie croix, la deuxième plus courte symbolise le panneau de la Sainte croix où étaient inscrites les lettres INRI « Jésus de Nazaréen, roi des juifs ». La croix de Lorraine est aussi appelée croix d'Anjou symbole de la résistance et de l'espérance en 1870 et cela depuis la bataille de Nancy en 1477.

C'est le vice-amiral Émile Muselier, le 1er juillet 1940, sur une idée du capitaine de corvette Thierry d'Argenlieu, qui propose d'employer la croix de Lorraine comme emblème de la France libre. **Cette croix s'opposerait à la croix gammée nazie.**

**Revenons sur notre monument aux Morts de Langon-sur-Cher.**

Après la guerre de 1914-1918, l'état a attribué des subventions aux communes pour la construction de ces monuments jusqu'en 1924. Le bourg de Langon à cette époque n'avait pas la même configuration qu'il présente aujourd'hui. Entre l'église et ce qui est devenu la route nationale 76 s'étendait le presbytère et le jardin du curé, « sans doute propriété du clergé ». A l'emplacement actuel de la salle polyvalente et de son parking figuraient plusieurs maisons et jardins. Voilà pourquoi le conseil municipal de l'époque n'a pas trouvé d'emplacement adéquat pour y ériger un monument aux morts avant 1924. C'est ensuite le Maire de l'époque Raoul Saulnier qui se désolait d'être la seule commune de la région à ne pas avoir de monuments aux Morts qui a trouvé la solution d'en faire ériger un avec une croix de Lorraine et la date de construction a permis d'y inscrire les noms des aviateurs abattus le 30 juin 1944.

Petite information, avant la construction du monument les cérémonies avaient lieu au cimetière autour d'une croix posée sur un haut socle en briques, qui ont été supprimés par la suite.

Notre monument aux morts de Langon-sur-Cher fût d'abord érigé sur la place du 11 Novembre « pas très loin de la fontaine actuelle ». L'inauguration de ce monument aux morts avait été faite le 12 novembre 1947.

Pour des raisons de nuisances sonores générées par le trafic routier de l'époque sur la RN76, celui-ci fût déplacé en accord avec les instances patriotiques « la FNACA », et avec l'aval de la sous-préfecture et l'accord du conseil municipal, en 2006 sur la place de la Mairie près de la salle polyvalente.

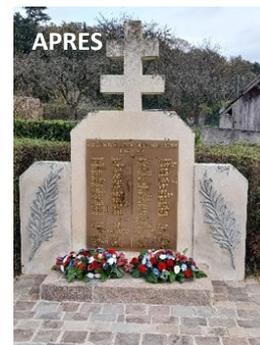
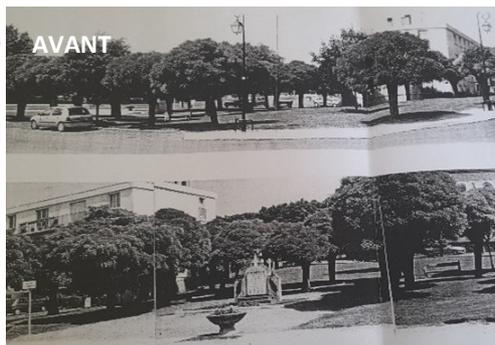
**Sur la plaque commémorative du monument aux morts vous pourrez y voir inscrits :**

Pour la première guerre Mondiale 1914-1918 : 38 morts pour la France

Pour la deuxième guerre mondiale 1939-1944 : 4 morts pour la France et en dessous les noms des 8 aviateurs de la royal air force morts dans leur bombardier abattu par la chasse allemande et tombé à Langon aux Tréchis le 30 juin 1944. Il y avait deux canadiens, deux australiens et quatre Anglais. Une sépulture fut également érigée dans notre cimetière de Langon-sur-Cher en 1947.

**N'oublions jamais que toutes ces personnes, femmes, hommes, enfants sont morts en défenseurs pour que nous puissions vivre. Et merci à nos porte-drapeaux de faire vivre leur mémoire.**

T.GOUDINOUX



# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## 9 JUILLET 2024 JOUR DE FÊTE !

De nombreux spectateurs se sont massés dans le Centre-Bourg pour profiter de cet événement rarissime. Ambiance festive lors du passage de la caravane publicitaire et du peloton bien agrémenté autour d'un excellent service de restauration mis en place par le Bar O'Tamalou et la Boulangerie Desroches.



### DATES À RETENIR

- 8 JANVIER CONCOURS DE BELOTE
- 17 JANVIER LOTO DU FOOT
- 26 JANVIER SAINT VINCENT
- 31 JANVIER 18h30 VŒUX DU MAIRE
- 01 FEVRIER CHOUROUTE
- 5 FEVRIER CONCOURS DE BELOTE
- 5 MARS CONCOURS DE BELOTE
- 30 MARS THEATRE

**11**  
NOVEMBRE  
ARMISTICE

Cette année beaucoup de personnes se sont mobilisées pour la commémoration du 11 novembre, enfants, parents, habitants, élus, porte-drapeaux. Merci à tous de venir honorer la mémoire de nos combattants et merci à l'union musicale de Châtres-sur-Cher et à la Chorale la bonne ambiance de Langon-sur-Cher pour avoir accompagné cette commémoration en musique.



### REPAS DES AINES

Le 13 octobre dernier nos aînés se sont réunis autour du repas offert par la municipalité et cuisiné par Le Petit Chesnaie dans une ambiance musicale agréable orchestrée par l'Association Cher Musique. Comme chaque année les doyens du jour, présents au repas, ont été mis à l'honneur.

### MARCHÉ DE NOËL

Merci à tous les exposants, associations, bénévoles et visiteurs venus nombreux pour avoir fait vivre encore cette année notre marché de Noël dans une ambiance chaleureuse et conviviale sous une météo clémente.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous l'année prochaine.



# ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

## COMITE FNACA DU MONESTOIS

Président : Michel GUESNIER / Vice-Président : Guy PIGIER / Secrétaire : Nadia LONGEPE / Trésorière: Françoise HERLIN

Trésorière adjointe : Solange LOISEAU / Porte-drapeau : Camille COLAS

Le Comité FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie) termine l'année avec, toujours une diminution de ses effectifs (décès ou maladie). Nous déplorons la disparition de Mmes HANON Michelle, membre du bureau (Mennetou) et SAILLANT Denise (Mennetou), de Ms ROGER Pierre (Saint-Julien), RANVIER Yves (Châtres), AUGER Serge et URBAN Henri (Villefranche), HERLIN Guy, trésorier (Châtres), TOURLET Bernard (La Chapelle Montmartin).

Comme chaque année, le renouvellement et la distribution des cartes d'adhésion se sont faits à l'automne grâce aux amis bénévoles dont les délégués communaux.

**Nos activités 2023/2024** se résument ainsi :

- 29 novembre : sortie Cabaret à Dénézé-sous-Doué (49),
- 17 janvier : galette des rois à Langon-sur-Cher,
- 19 mars : commémoration du Cessez-le-feu en Algérie à La Chapelle Montmartin, avec repas,
- 03 juillet : journée champêtre à Châtres-sur-Cher,
- 10 juillet : escapade en Pays sarthois,
- du 05 au 12 octobre : séjour à La Baule (44).

A tout cela, s'ajoute notre présence aux cérémonies patriotiques avec notre porte-drapeau et son drapeau FNACA. Signalons aussi notre participation aux deux Assemblées Générales à Blois et au Congrès départemental annuel à Vineuil. Comme d'habitude, l'année fut bien remplie.



**Les projets 2024/2025 :**

- 09 décembre : « Fêtons Noël » au cabaret Extravagance en Touraine,
- puis la traditionnelle galette des rois, la journée champêtre et autres sorties dont les dates et lieux restent à définir...

En espérant toujours plus d'apaisement dans les divers conflits qui agitent le Monde, la FNACA continuera son devoir de mémoire concernant les huit années de guerre en Algérie.

Très bonne année 2025 à toutes et tous et excellente santé.

Le Président, Michel GUESNIER



Après une année 2023 exceptionnelle ponctuée par le titre de champion de France CNC 1 de l'équipe garçons, nous pouvons être également très fiers de cette année 2024.

Pour rappel la CNC 1 correspond à la ligue 1 de Football !!!

L'équipe de CNC 1 s'est maintenue au plus haut niveau national. L'équipe première féminine, pour sa première saison au niveau national s'est également maintenue avec brio dans cette compétition. L'équipe réserve masculine s'est maintenue au niveau régional et cerise sur le gâteau la deuxième équipe fille a remporté son championnat et accède également au niveau régional. Lors de la saison 2025 la Pétanque Langonnaise sera le seul club de la région à engager 2 équipes en championnat national, 2 en régional et une dizaine en départemental.

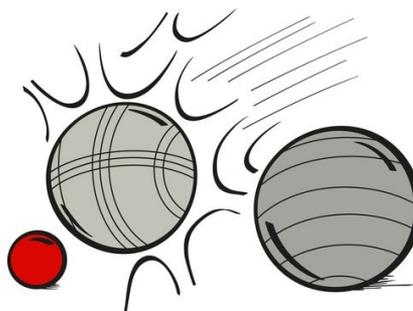
Au cours de l'année 2024 le club a également gagné des titres départementaux et régionaux lui permettant d'envoyer de nombreux joueurs et joueuses au championnat de France. Au mois de novembre, 2 jeunes du club sont devenus champions d'Europe espoirs avec l'équipe de France.

Et enfin la réussite de notre école de pétanque: 2 de nos jeunes ont brillamment gagné la coupe de l'avenir aux championnats de France. Grâce aux éducateurs, aux parents et bien évidemment aux enfants le club a fini première école de pétanque du département et elle vient d'être récompensée par la Fédération d'une troisième étoile, la plus haute distinction pour une école. Il y a seulement 39 distinctions de ce niveau en France, ce qui prouve, si cela était nécessaire, la qualité de notre structure.

Je terminerai par les remerciements à nos partenaires, en particulier la municipalité de Langon-sur-Cher pour son aide financière et matérielle.

Un président heureux

E.Clement



## ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS



A la fin de la première année (sur ce cursus 2023/2027), au mois de juin dernier, nos 9 Jeunes Sapeurs Pompiers ont pu valider leur cycle 1. Validation formative sous forme de QCM et d'épreuves pratiques qui ont permis de vérifier leur niveau de connaissance acquis durant cette première année.

L'année dernière a été l'occasion pour notre section de récupérer pour un an le drapeau départemental des JSP du Loir et Cher lors du congrès départemental qui avait lieu à Montoire.

Ce drapeau, que nous gardons jusqu'au prochain congrès départemental qui se tiendra le 14 Juin prochain à Salbris, permet à notre section de représenter fièrement les JSP du département à travers les différentes manifestations telles que le congrès régional qui s'est tenu à Nogent le Rotrou, la Sainte départementale à Blois le 6 Décembre, etc ...

Cette année, notre section aura la joie d'organiser le Rassemblement Technique Départemental des JSP du Loir et Cher. Cet événement a pour but de rassembler toutes les sections de JSP du département autour d'un concours de manœuvres et d'un challenge dénommé « Challenge André Deschamps ».

Cette manifestation se tiendra le Samedi 24 Mai 2025 au parc plage de Mennetou et sera l'occasion d'accueillir environ 220 JSP du département et quelques 1000 personnes sur l'ensemble de la journée avec des animations autour du thème des Sapeurs Pompiers... N'hésitez pas à venir encourager nos JSP.

Enfin, sur le plan de la formation, nos JSP se retrouveront le 7 juin 2025 au Centre de formation de Vineuil pour valider leur cycle 2. Ils nous restent quelques mois pour les préparer au mieux dans la réussite de leur année.

Pour terminer, je voudrais en profiter pour remercier mon bureau, l'ensemble des Sapeurs Pompiers de Mennetou et la Mairie de Langon sur Cher et son conseil pour l'aide apportée pour le bon développement de notre section.

Le bureau de la section des JSP se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2025.

Adc Ludovic Doucet



### Stage football au bord de mer pour les jeunes de FOOT SUD 41

Traditionnellement la première semaine des vacances d'automne est consacrée aux jeunes licenciés du club.

Le stage football de 6 jours en bord de mer proposé aux licenciés U11-U13-U15 est maintenant une institution.

Cette année le lieu choisi était le centre de vacances ROZ ARMOR situé à ERQUY (22), un centre de séjour parfait en bordure de mer. 57 jeunes de 9 à 14 ans et 19 encadrants ont répondu présents pour une semaine intense dédiée au football mais aussi

à la détente et à la bonne humeur.



Le programme concocté par le club comportait une série de tests, des jeux sur plage et terrain, des rencontres amicales avec les clubs locaux de Lamballe, Côte de Penthièvre, Pays de Maignon et Hillion.

Des soirées thématiques autour du football, la retransmission de matchs européens ainsi que la découverte d'une conchyliculture (huitres et moules) et la visite de DINAN étaient aussi au programme.

Ce stage est un élément majeur du projet club dont les axes principaux sont l'intégration, le respect, la socialisation, le développement harmonieux des licenciés et l'amélioration des performances sportives.

La cohésion du groupe éducateur est aussi un objectif important pour assurer, améliorer et pérenniser l'encadrement pour les saisons à venir.

Le vice-président, Patrice CLEON



## ARTISANS/COMMERCANTS/GITES/ASSOCIATIONS

### ARTISANS ET COMMERÇANTS

- **BOULANGERIE PATISSERIE DESROCHES** 2 rue du 8 mai - 02.54.96.57.90
- **RAYON DE SOLOGNE** - Restaurant, Gites Charline et Maxime Le Grand Liot 07.60.03.86.21
- **EARL LES GUILLEMAUX** - M. MASSON Vente de viande - Les vaux verts 02.54.98.14.94
- **PEINTURE SAUSSET** - M. Jeremy SAUSSET 13, rue des Chezaux - 02.54.96.51.86 / 06.50.90.08.60
- **CHARPENTE COUVERTURE NIVERT** 11 route de Romorantin - 02.54.96.60.64
- **ECURIES DES NOUES** - 360 Rue de Bois Chavant. Les tréchis 02.54.96.66.99 / 06.81.95.91.37
- **PIER' RENOV PEINTURE SARL** - M. PIERRE 38 rue du Maréchal Ferrant - 02.54.88.75.94
- **MOISAN SEBASTIEN** - Maintenance des bâtiments, électricité, plomberie, agencement 06.78.66.90.70
- **GOEMAERE Anthony** - Conseiller Immobilier Indépendant 07.67.23.24.85
- **MADOU'CE BEAUTE** - Esthéticienne - 12 Chemin du coteau - 06.58.48.92.87
- **LA TOUCHE PAYSAGE** - M. AUGER Laurent 1 Chemin de la Touche - 06.66.55.85.05
- **GOURMANDISES SUCREES SALEES** - Traiteur - M. COINDEAU, 2 rue de la Grelette - 02.54.97.46.62
- **NICOLAS PAYSAGES** 2 Rue de Préjeux - 02.54.96.01.56
- **SP CARROSSERIE** 2930 Route de Villefranche - 09.63.51.64.28
- **MON P'TIT MECANO** - M. Maxime MOISAN Mécanique automobile à domicile 07.67.41.08.59
- **LONE STAR TRACTORS** - M. LECOINTRE 1200 route des Prévots 02.54.98.38.19 / 06.16.85.37.54
- **CHARFOULAULT Philippe** - Maçonnerie - 02.54.96.55.22 / 06.76.47.37.13
- **LE CLOS DU DANDY UDSON** - Elevage canin - 295 rue des Berthets - 06.88.62.37.26 / 06.08.84.40.49
- **ELEVAGE DU DOMAINE CHARLESIEN** -Elevage canin - 1025 impasse de Bel Air - 06.89.23.59.65
- **DJ RICO EVENEMENTIEL** - M. Quentin Eric 1490 rue de préjeux 06.66.90.70.88
- **O'TAMALOU** - Bar-Tabac-Jeux 2 rue de Villefranche 02.54.94.73.78
- **GANG OF PIZZA** - Parking du canal
- **FTL**- 3285 Route de Villefranche - Les Plantes basses 02.54.96.57.54
- **ECO RENOV 41** : 385 rue de la Boulaie 06.71.82.89.80
- **BÔGATÔ** 11G route de Mennetou 07.69.91.40.31
- **VTRAITEUR** Victor ANGRAND 3285 route de Villefranche 06.43.16.35.32
- **JRL HABITAT RABEAU** Johnny 06.34.61.22.03
- **PETITET MACONNERIE** - M. PETITET 9 rue du Mal Ferrant 06.12.01.03.01



### GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- **Domaine de la Gaucherie** - Mme CURNIN Aurélia 06.88.80.45.93
- **Gîte de L'Écluse** - Mme GUILLEMOT Charlotte 06.50.76.37.09
- **Gîte de La Touche** - AUGER Laurent et Sandrine 06.62.73.62.89
- **Le Petit Nocfond** - M. LARPIN Jean-François 06.85.72.37.23
- **Nocfond Lodge** - M. ROBINEAU-BOURGNEUF Jean-Philippe 06.86.33.34.99
- **Gîte un joyau caché** - M. GRIFFITHS Andrew 02.36.38.26.99
- **L'escaudière** - Mme TEYSSIER 06.99.23.13.93
- **Rayon de Sologne** - M et MME SAINJON 07.60.03.86.21
- **La Cavée** - Mme ROUBEIX et M. ROUSSEL 09.50.23.30.30
- **Appartement de tourisme préjeux** - NIZON Marie-Josée 06.64.74.46.56
- **Le Gîte du Choupiisson** - Monsieur HERISSON 06 89 69 18 01

### LES ASSOCIATIONS

- **FNACA** - M. GUESNIER Michel
- **ENSEMBLE ET SOLIDAIRES** - UNRPA - Mme LIMOGEZ Marielle
- **LES AMIS DU LIVRE** - Mme MARCOT Solange
- **STE AMICALE DES CHASSEURS DE LANGON** - M. HOUZET Jacky
- **GPMT DES CHASSEURS DES TRECHIS** - M. MARIDET J-Paul
- **COOPERATIVE OCCE RPI** - Enseignants
- **AMICALE DES 4 COMMUNES** - M. BROCHET Tonny
- **USEP** - Philippe Verneuil
- **COMITE DES FÊTES** - M. CHANTEREAU Hugues
- **LA BONNE AMBIANCE** - MME DACUNHA Sandra
- **USCCLM TENNIS** - M. BOIRE Pascal
- **LA PETANQUE BOULE LANGONNAISE** - M. CLEMENT Éric
- **FOOT SUD 41** - M. DURAND Sylvain
- **AMICALE DES SAPEURS POMPIERS** M. DESCHAMPS Eric 4, Place du 11 Novembre 41320 MENNETOU/CHER
- **AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS** M. DOUCET Ludovic 4, Place du 11 Novembre 41320 MENNETOU/CHER

## URBANISME :

Notre commune est rattachée à la plate-forme de dépôt de dossiers dématérialisés de SIRAP depuis le 04/03/2024.

Il est désormais possible de déposer un dossier de permis de construire ou de déclaration préalable via le site :

<https://sve.sirap.fr>

Les dossiers au format papier sont bien entendu toujours acceptés en mairie.



## BRUITS DE VOISINAGE

Pour préserver les relations de bon voisinage, nous vous rappelons qu'en application de l'arrêté préfectoral 41-2017-07-12-006 du 12 juillet 2017 relatif à la prévention et à la lutte contre les bruits de voisinage

1 – Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, etc ne peuvent être effectués que :



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



2 – Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

**NOUVEAU !**  
**LA CCRM améliore SA COLLECTE !**

À compter du 15 octobre 2024 :

Après avoir mis en place l'aide à l'achat des composteurs individuels, la CCRM continue d'accompagner ses usagers avec la mise en place de points d'apport volontaire à l'échelle communautaire. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages doivent avoir la possibilité de trier leurs déchets alimentaires.

**Comment ?**

Sur simple demande, auprès du Service Déchets Ménagers de la Communauté de Communes, (avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois), il vous sera remis gratuitement un « KIT Résidus Alimentaires » constitué de :

- UN BIO-SEAU
- UN BADGE
- UN MÉMO DE TRI

En vous rendant à la borne, prenez votre bio-seau pour faciliter le transport. Présentez votre badge pour ouvrir le capot de la borne, puis videz le contenu de votre bio-seau.

Vos déchets sont à déposer en VRAC pas dans des sacs

Besoin de conseils ou d'informations complémentaires :  
Service Déchets Ménagers – 02 54 94 41 71

**TOUS ACTEURS**  
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

ROMORANTINAIS ET MONESTOIS

Des bio-seaux et badges sont disponibles à la mairie pour les personnes ne pouvant pas se rendre au service déchets ménagers de la communauté de communes (en face de la mairie de Romorantin-Lanthenay à l'entrée du parc).

## TRIBUNE EXPRESSION LIBRE

Si vous avez des remarques ou des questions, n'hésitez pas à nous en faire-part...

Cela ne doit pas être un lieu de règlement de compte mais bien d'échanges.

Pour cela, plusieurs moyens :

- Par courrier
- Mail : [langonmairie@orange.fr](mailto:langonmairie@orange.fr)
- Par Messenger via notre page Facebook



## BIENTÔT 16 ANS

Pensez au recensement citoyen !

**C'est obligatoire.**

Dès l'âge de 16 ans, présentez vous en mairie, muni de :

- votre carte d'identité
- votre livret de famille
- un justificatif de domicile

Vous aurez besoin de votre justificatif de recensement pour vous inscrire aux examens jusqu'à l'âge de 25 ans (Bac, permis de conduire, etc.)

Pour tout renseignement, contactez la mairie au :

**02 54 96 41 05**



## Calendrier 1<sup>er</sup> Semestre 2025 Déchets Ménagers Commune de Langon-sur-Cher

Pour plus d'information : Tél : 02 54 94 41 71 – Site internet : [www.ccrm41.fr](http://www.ccrm41.fr)



### Langon-sur-Cher :

Collecte des ordures ménagères : ● ●  
Collecte du tri sélectif : ● ●

### Secteur Petit-Camion\* :

Collecte des ordures ménagères : ■ ●  
Collecte du tri sélectif : ■ ●

**Attention :** les Marnières, Bourdaloue, le Marais, la Brillère, Nocfond, les Lasinières et la rue des Vernells, sont collectés avec le secteur Petit-Camion de Mennetou-sur-Cher.

### Rappels

- Sortez votre poubelle la veille au soir.
- En période de travaux, déposez votre poubelle en dehors de la zone de travaux.

**JETEZ VOS EMBALLAGES EN VRAC  
DANS LES POUBELLES / BACS JAUNES  
(PAS EN SAC, PAS IMBRIQUÉS)**



	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
	M	J	V	S	D	L	S	D	L	M	J	V	M	J	V	D	L	M
1	M	J	V	S	D	L	S	D	L	M	J	V	M	J	V	D	L	M
2	J	V	S	D	L	M	D	L	M	M	J	V	D	L	M	L	M	J
3	V	S	D	L	M	M	L	M	M	J	V	D	L	M	L	M	J	V
4	S	D	L	M	M	J	M	M	M	J	V	D	L	M	L	M	J	V
5	D	L	M	M	J	V	M	M	M	J	V	D	L	M	L	M	J	V
6	L	M	M	J	V	S	V	V	V	M	M	J	V	D	L	M	J	V
7	M	M	J	V	S	D	V	V	V	M	M	J	V	D	L	M	J	V
8	M	J	V	S	D	L	S	D	L	M	J	V	M	J	V	D	L	M
9	J	V	S	D	L	M	D	D	D	M	J	V	M	J	V	L	M	J
10	V	S	D	L	M	M	L	L	L	J	V	S	M	M	M	M	M	J
11	S	D	L	M	M	J	M	M	M	V	D	L	M	M	M	M	M	J
12	D	L	M	M	J	V	M	M	M	S	L	M	M	M	M	J	M	J
13	L	M	M	J	V	S	J	J	J	D	L	M	M	M	M	V	V	V
14	M	M	J	V	S	D	V	V	V	L	M	M	M	M	S	S	S	S
15	M	J	V	S	D	L	S	S	S	M	J	V	M	J	D	D	D	D
16	J	V	S	D	L	M	D	D	D	M	J	V	M	J	L	L	L	L
17	V	S	D	L	M	M	L	L	L	J	V	S	M	M	M	M	M	M
18	S	D	L	M	M	J	M	M	M	V	D	L	M	M	D	M	M	M
19	D	L	M	M	J	V	M	M	M	S	L	M	M	L	J	J	J	J
20	L	M	M	J	V	S	J	J	J	D	L	M	M	M	V	V	V	V
21	M	J	V	S	D	L	V	V	V	L	M	M	M	M	M	S	S	S
22	M	J	V	S	D	L	S	S	S	M	J	V	M	J	D	D	D	D
23	J	V	S	D	L	M	D	D	D	M	J	V	M	J	L	L	L	L
24	V	S	D	L	M	M	L	L	L	J	V	S	M	M	M	M	M	M
25	S	D	L	M	M	J	M	M	M	V	D	L	M	M	D	M	M	M
26	D	L	M	M	J	V	M	M	M	S	L	M	M	M	L	J	J	J
27	L	M	M	J	V	S	J	J	J	D	L	M	M	M	M	V	V	V
28	M	M	J	V	S	D	V	V	V	L	M	M	M	M	S	S	S	S
29	M	J	V	S	D	L	S	S	S	M	J	V	M	J	D	D	D	D
30	J	V	S	D	L	M	D	D	D	M	J	V	M	V	L	L	L	L
31	V	S	D	L	M	M	L	L	L	S	S	S	M	S	S	S	S	S

\*Liste des routes, impasses et lieux-dits collecte Petit-Camion : Routes : des Prévôts début de l'intersection D6, de Salles-St-Denis ; Impasses : des Lardières, des Sables ; Lieux-dits : le Petit-Liot, le Grand-Liot, le Bois aux Frères, la Fleusière, la Gaucherie, les Vaux Verts, Château Gaillard, la Boulaie.